

SARL P.FOUQUET, B. DOMINICI, C. FOUQUET-
ANTONIOTTI, M. MASSONI-LIEUTAUD
VILLE DI PIETRABUGNO

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES
19 Cours Général Leclerc

20000 AJACCIO

Ville de Pietrabugno , le 29 novembre 2023

Dossier suivi par
Lola MORACCHINI
lola.moracchini.20033@notaires.fr

CREATION DE TITRE

1008320 /CF /LM /
Commune de SANTO-PIETRO-DI-VENACO

Envoi par mail :cr.ajaccio@notaires.fr

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en pièce jointe une insertion concernant la création d'un titre de propriété au nom de :

- Madame Angèle Marie Louise **TROVATO**, Retraitée, demeurant à ORLEANS (45000) 11 Rue de Talcy - Résidence Les Beaumonts.
Née à SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250) le 19 décembre 1945.
Divorcée de Monsieur Jacques Pierre Julien TERVE, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire d'ORLEANS (Loiret) le 03 octobre 2002, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Monsieur Jean Marie **BELLONI**, Retraité, époux de Madame Annie Mauricette DAMPS, demeurant à NOISY-LE-ROI (78590) 22 résidence de la Galliarderie.
Né à CASABLANCA (MAROC) (MAROC) le 19 avril 1942.
Marié à la mairie de LUCCIANA (20290) le 2 janvier 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Madame Michèle Marie-Thérèse **BELLONI**, Retraitée, épouse de Monsieur Mathieu NUCCI, demeurant à SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250) place de l'Eglise.
Née à CASABLANCA (MAROC) (MAROC) le 24 octobre 1947.
Mariée à la mairie de LUCCIANA (20290) le 26 juillet 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Concernant divers biens immobiliers situés sur la commune de **SANTO-PIETRO-DI-VENACO (Haute-Corse)**.

Je vous communique ci-après l'adresse mail pour le retour des accusés de réception de la Préfecture et de la CTC : lola.moracchini.20033@notaires.fr

Dans cette attente et avec mes remerciements.

Je vous prie de me croire,
Votre bien dévouée.

P/O Maître FOUQUET-ANTONIOTTI Corinne
MORACCHINI Lola

Commune de **SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250)**

S.A.R.L FOUQUET/DOMINICI/FOUQUET-ANTONIOTTI/MASSONI-LIEUTAUD,
Notaires associés, 20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire susnommé, le 29 novembre 2023, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 , un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil, Il a été constaté la qualité de propriétaire de :

- Madame Angèle Marie Louise **TROVATO**, Retraitée, demeurant à ORLEANS (45000) 11 Rue de Talcy - Résidence Les Beaumonts.

Née à SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250) le 19 décembre 1945.

Divorcée de Monsieur Jacques Pierre Julien TERVE, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire d'ORLEANS (Loiret) le 03 octobre 2002, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Monsieur Jean Marie **BELLONI**, Retraité, époux de Madame Annie Mauricette DAMPS, demeurant à NOISY-LE-ROI (78590) 22 résidence de la Galliarderie.

Né à CASABLANCA (MAROC) (MAROC) le 19 avril 1942.

Marié à la mairie de LUCCIANA (20290) le 2 janvier 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Madame Michèle Marie-Thérèse **BELLONI**, Retraitée, épouse de Monsieur Mathieu NUCCI, demeurant à SANTO-PIETRO-DI-VENACO (20250) place de l'Eglise.

Née à CASABLANCA (MAROC) (MAROC) le 24 octobre 1947.

Mariée à la mairie de LUCCIANA (20290) le 26 juillet 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Concernant les biens ci-après désignés : **A SANTO-PIETRO-DI-VENACO (HAUTE-CORSE) 20250**, diverses PARCELLES de TERRE figurant au cadastre sous les références suivantes : section A numéro 309 lieu-dit Piazza A l'Olmo (37ca), section A numéro 325 lieu-dit Saint Pierre (55ca), section A numéro 401 lieu-dit Poggiola (04a60ca), section A numéro 411 lieu-dit Sorbo (09a60 ca), section A numéro 413 lieu-dit Sorbo (93ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage en mairie, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : fouquet.corinne@notaires.fr

POUR AVIS, Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI